

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ  
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY**

## **AVIS PUBLIC**

Est par les présentes donné par la soussignée, Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière de la susdite municipalité,

**QUE** lors de la séance régulière du vendredi, 02 décembre 2022 le conseil municipal de saint-eugène-d'argentenay a adopté le règlement numéro 208-2022 relatif à l'entretien des voies publiques en saison hivernale.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

**DONNÉ** à Saint-Eugène-d'Argentenay, ce 13ième jour du mois de décembre 2022.



Karine Ouellet  
Directrice générale / greffière-trésorière

---

---